

**Procès-verbal de l'Assemblée des Délégués du jeudi 17 novembre 2022 à 20h00 à
l'Hôtel de Ville de Romont**

Présences

Préfecture : M. Schorderet Willy, Préfet de la Glâne

Présidence : M. Georges Python, Président

Membres du Comité de Direction : M. Daniel Bard, Vice-Président
M. François Helfer,
M. Jean-Daniel Roux,
M. Marc-Antoine Sauthier,
M. Nicolas Losey,
M. Roger Berset,
M. Thomas Oberson,
M. Yvan Sapin,

Délégués communaux :	Autigny	Mme Dominique Haller Sobritz
	Billens- Hennens	M. Serge Pichonnat
	Chénens	Mme Carmen Landolt Läubli
	Cottens	M. Yves Nicolet
	Gibloux	M. Dominique Ayer
	Le Châtelard	M. Christophe Etienne
	Grangettes	M. Marc Raboud
	Massonnens	M. Dominique Barras
	Mézières	M. Daniel Droux
	Romont	M. Emmanuel Bussard
	Sâles	M. Sébastien Frossard
	Siviriez	M. Paul Maillard
	Villaz	M. Cosandey Pascal
	Villorsonnens	M. Dominique Kaech
	Vuisternens-dt-Romont	M. Fabrice Berset
		M. Martin Rosat
		M. Gilles Audergon

Service de l'Environnement : M. Eric Mennel

Secrétaire-caissière : Mme Marie-Eve Bifrare

Sont excusés :

Madame Lise-Marie Graden, Préfète de la Sarine
Monsieur Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère
M. Yves Rumo, délégué de la commune de Gibloux
M. Ayer de la Feuille Fribourgeoise
M. Castella du journal « La Gruyère »

1. Souhails de bienvenue

20h00 Ouverture de l'Assemblée des Délégués à l'Hôtel de Ville à Romont, par M. Georges Python Président.

Monsieur le Président salue l'assemblée et informe que celle-ci est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Aucune relecture du tractanda n'est faite, étant donné que tous les documents avaient été transmis préalablement.

2. Présentation de la secrétaire-caissière

Mme Bifrare est habitante d'Orsonnens, avec le brevet de spécialiste en finance et comptabilité. Elle est secrétaire de Direction et comptable chez WIT SA ainsi que membre du Conseil de Fondation Handicap Glâne. Elle a accepté de relever le défi d'être nommée secrétaire-caissière de l'ABVGN et nous l'en remercions.

3. Constitution de l'Assemblée

Aucune remarque sur la convocation de l'Assemblée.

Les scrutateurs nommés pour la soirée, sont M. Barras de Massonnens et M. Nicolet de Cottens. Toutes les communes sont présentes pour un total de 30 voix. La majorité est de 16 voix.

4. Organisation du Comité de Direction

Pour mémoire

L'ABVGN a été constituée à Massonnens, le 28 juin 2022 avec ces diverses fonctions :

L'Assemblée des délégués, le Comité de Direction, la Commission Financière et le Secrétariat-caisse.

Les thèmes suivants ont été répartis de la sorte :

M. Sauthier : L'évacuation et épuration des eaux,

M. Helfer : La protection des eaux souterraines et des ressources en eau,

MM. Losey et Sapin : Les prélèvements d'eaux publiques et les autres utilisations de l'eau, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau et des lacs,

MM. Oberson et Roux : La protection des eaux superficielles,

MM. Bard et Python : Extension et transformation des steps actuelles ainsi que les finances,

MM. Helfer et Berset : L'eau potable,

Mme Bifrare : Secrétariat et caisse

L'eau n'ayant pas de limite, est la raison pour laquelle l'eau potable a également été intégrée au mandat de l'ABVGN, dans l'idée d'une vision globale.

5. Répartition des tâches et désenchevêtrement de celles-ci entre ABVGN – AEGN – AIMPGPS

Actuellement ce sont l'AEGN et l'AIMPGPS qui assurent l'exploitation des Steps d'Autigny et de Romont. Elles devront encore prévoir à court ou moyen terme des investissements pour leur bon fonctionnement respectif. A long terme, l'ABVGN chapeautera l'AEGN et l'AIMPGPS.

L'ABVGN va s'occuper des investissements pour la future station régionale à Autigny dont la mise en service est espérée en 2030. Les membres ici présents, représentent les communes concernées par les

deux filiales. Il est également question de la transformation de la Step de Romont en Stap et du collecteur Romont-Autigny.

L'ABVGN a pris contact avec l'entreprise d'endiguement de la Glâne (revitalisation des courants d'eaux), dont les communes de Le Flon et de Ursy font parties. Il a été convenu que la Société d'endiguement de la Glâne assure le travail et tienne les comptes jusqu'à fin 2022. Ensuite, l'ABVGN reprendra le mandat et analysera la suite fonctionnelle à donner.

Une séance a eu lieu avec le SEn, pour discuter des zones hameaux et de l'état des raccordements. Nos représentants ont relevé auprès de l'Etat que la carte cantonale y afférant n'est pas à jour.

L'ABVGN a également eu des entretiens concernant la protection des eaux superficielles et des prélèvements d'eaux publics.

Le comité de direction s'est chargé de l'élaboration du RFin, du REFin et du site Internet. Une séance a eu lieu avec la commission financière in corpore.

Le Président remercie toutes les personnes qui contribuent à ces différentes tâches.

6. Statuts de l'ABVGN, modification de l'article n° 27, limite d'endettement

Comme mentionné précédemment et selon le plan directeur des eaux, les futurs gros investissements seront supportés par l'ABVGN, c'est pourquoi les limites actuelles doivent être augmentées.

Proposition :

Limite investissements : CHF 200'000.- augmentée à CHF 6'000'000.-

Limite compte de trésorerie : CHF 50'000.- augmentée à CHF 100'000.-

Questions de M. Maillard de la commune de Siviriez :

Sur les CHF 6'000'000.- quelle part servira à l'épuration ?

Et le solde pour quel thème sera-t-il principalement employé ? A quel degré de précision ces études sont-elles élaborées ? Ces études pourront-elles être ensuite reprises par les communes ?

Y'a-t-il des objectifs précisément définis pour les études ?

En réponse, le Président M. Python explique qu'environ 85% des CHF 6'000'000.-, montant analysé par le bureau Ribl SA, couvrira les étapes d'études concernant la transformation de la Step de Romont et pour la future Step régionale. Le solde servira à l'approfondissement d'autres tâches prioritaires.

Il faut également savoir que la nouvelle loi sur les communes oblige l'ABVGN à ouvrir un emprunt (soumis au vote). Les communes seront uniquement débitrices des amortissements, des intérêts et des frais bancaires y découlant.

M. Mennel prend la parole et confirme que le projet prioritaire du bassin Glâne, Neirigue, est l'épuration. La résolution d'un problème au niveau de l'épuration, résout d'autres problèmes tels que la qualité ou l'évacuation des eaux.

La modification de l'article 27 des statuts de l'ABVGN est acceptée par la majorité des voix avec une abstention.

Après acceptation par les délégués communaux, cette modification doit encore être transmise au sein des législatifs de chaque commune membre. Le comité de direction va préparer un message en ce sens.

7. Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2022 à 2024

Trois fiduciaires ont transmis leur offre pour la révision des comptes de l'ABVGN de 2022 à 2024. Suite à un comparatif des coûts, le président de la commission financière M. Schmid propose d'attribuer ce mandat à la fiduciaire Butty SA à Ursy.

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

8. Présentation et approbation du règlement des finances (RFin)

Dans le RFin de l'ABVGN, la limite d'activation est fixée à CHF 100'000.-. Le reste du règlement est le règlement type des services de l'Etat et autres associations de communes.

L'Assemblée accepte le RFin à l'unanimité.

9. Présentation pour information du règlement d'exécution des finances (REFin)

Pour information, le REFin n'est pas voté en assemblée. Il a été accepté par le comité de Direction, lors de sa séance du 20 octobre 2022.

Le Rfin et REFin acceptés sont mis en œuvre dès ce jour.

10. Budget 2023

Le budget 2023 a été élaboré sur la base d'une extrapolation du budget 2022 établi lors de l'Assemblée constitutive, ainsi que divers analyses et éléments discutés au sein du comité de direction.

Les frais informatiques sont limités au maximum, puisque les caissiers de l'AEGN et l'ABVGN partagent la même licence du programme comptable Crésus. Les frais seront couverts à raison de 50% - 50%, entre les deux associations.

Le budget du compte de résultat s'élève à un montant de CHF 60'300.- dont CHF 59'500.- sont à la charge des communes.

Le budget du compte d'investissements s'élève à un montant de CHF 360'000.- pour lequel un emprunt sera ouvert. Ce chiffre a été analysé avec le BAMO, bureau Ribl SA suite à la réception de diverses offres.

M. Schmid, président de la commission financière souligne que les intérêts et amortissements sur l'emprunt ne sont pas des investissements à proprement dit. Ils font partie du budget de fonctionnement. Le montant de CHF 360'000.- est une avance de liquidité également. Il recommande d'accepter les budgets présentés.

Le Comité de direction se porte garant que cette planification sera tenue.

Acceptation des budgets à l'unanimité.

11. Information sur la planification financière des cinq ans à venir

Actuellement, il n'est pas possible d'établir une planification financière correcte et pertinente. Le comité de direction présentera cette planification lors de l'assemblée des comptes au printemps prochain.

12. Message de Monsieur Eric Mennel, chef de section SEn, concernant les travaux d'études au profit du bassin versant ABVGN

La parole est donnée à M. Mennel dont les slides vous sont également transmis. Les études proposées par le SEn au profit du bassin versant Glâne-Neirigue sont payées par le Canton de Fribourg. Ils veulent étudier et appliquer une méthodologie à un bassin versant pour ensuite la généraliser à l'ensemble du canton.

A savoir, le taux de dilution des rejets de la Step de Romont est mauvais, à terme elle sera raccordée à la nouvelle Step d'Autigny, qui traitera les micropolluants.

Avant d'envisager de gros investissements dans une nouvelle station, il faut se poser les bonnes questions, établir un cahier des charges et des objectifs clairs. L'objectif du SEn est la construction d'une Step régionale à la bonne échelle, techniquement et économiquement irréprochable.

Trois principaux volets : Assainissement / Evacuation des eaux / Cartographie de la pénurie électrique

Volet 1 : Assainissement : faire cahier des charges précis et concret

Chaque commune a fait son PGEE. Il faut uniformiser ces données, les mettre à jour et compléter celles qui doivent l'être. Pour éviter toutes redondances, il y aura lieu de mettre en place une structure d'accompagnement adéquate.

Volet 2 : Evacuation des eaux – Cartographie

A ce jour, seule l'eau potable est cartographiée sur le guichet cartographique de l'état. Il est prévu de cartographier également les eaux usées à l'échelle cantonale via le SEn.

Volet 3 : Cartographie de la pénurie électrique

Répertorier les éléments qui peuvent poser problèmes ou apporter des solutions en cas de pénuries d'énergies. Il faut se préparer à une pénurie qui n'arrivera peut-être pas soudain, mais qui peut arriver ces prochaines années. Quelle incidence sur le traitement des eaux peut avoir une telle pénurie ? et à quel niveau ? Quels sont les risques du délestage (coupure d'électricité pendant un certain moment) par rapport aux Steps ?

Des études doivent être menées afin d'éclaircir ces éventualités et de proposer des concepts pour y remédier. Pour ce faire, le canton de Fribourg a mandaté le bureau Ribl SA .

M. Audergon s'interroge sur l'affichage des données cartographiques des eaux usées sur internet. Est-ce bien nécessaire que celui-ci soit ouvert au public, n'y a-t-il pas de risque ? M. Audergon propose d'en donner accès uniquement aux communes ou associations concernées.

En réponse, M. Mennel souligne qu'une évaluation avait été faite sur la sensibilité des informations avant la parution des données cartographiques sur l'eau potable. Celles-ci ont été publiées. Donc ce n'est pas un problème pour l'épuration des eaux dont les données sont moins sensibles.

Le président reprend la parole afin de remercier M. Mennel ainsi que le canton de Fribourg pour la prise en charge des frais engendrés par ces études.

13. Divers et Questions

M. Jaquier demande à quel horizon le plan directeur du bassin versant sera prêt.

Selon M. Mennel, sans problème majeur, il transmettra les données de ses études l'année prochaine en 2023. Dès lors, les communes auront 5 ans pour établir leur plan directeur. En soutien pour la préparation des plans directeurs, le SEn mettra à disposition des communes, des documents pour établir des appels d'offres, un cahier des charges...

Le président M. Python demande si le déroulement de cette soirée, c'est-à-dire de fixer les assemblées de l'AEGN et de l'AIMPGPS à 19h00 suivies de l'assemblée de l'ABVGN à 20h00 convient. Tous les participants y adhèrent c'est pourquoi cette formule sera réitérée.

Pour information, l'assemblée des comptes est annoncée pour le printemps 2022, au plus tard fin mai, comme souligné par M. le Préfet Schorderet.

M. Berset de la commune de Gubloux se porte volontaire pour l'accueil des prochaines assemblées.

14. Clôture de l'assemblée

M. Schorderet souligne qu'en étant la première Association de bassin versant, nous profitons, pour une fois, des études payées par le Canton. Il remercie les délégués communaux présents ainsi que toutes les personnes œuvrant pour l'Association du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue, sans oublier un grand merci au Président pour la maestria avec laquelle il a mené cette assemblée.

Le président reprend la parole pour remercier le SEn, les préfectures, les communes, le comité de direction, la commission financière, les délégués communaux, la secrétaire-caissière ainsi que la commune de Romont pour son chaleureux accueil et l'agape qui suivra. Il profite pour communiquer ses bons vœux de nouvelle année 2023 !

L'assemblée est close à 21h10

Secrétaire-caissière

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'MEB', is written over a light blue circular stamp.

Marie-Eve Bifrare